

nales menaçaient le trône; les Impératrices se querellaient; Youen Che-k'ai, malgré ses tares, apparaissait comme le plus ferme soutien de la dynastie; il était haï du prince Tch'ouen qui n'oubliait pas la requête que lui avait faite son frère, l'empereur Kouang Siu, sur son lit de mort; exécré par TIÉ LEANG et LIANG TING-FEN, juge suprême du Hou Pé, amis de Tchang Tche-toung, le grand vice-roi, son ennemi personnel et son rival. Dès la fin de 1906, sauf la vice-royauté du Tche Li, on avait retiré à Youen, armée, chemins de fer, finances : tout le monde marchait contre lui, Chinois aussi bien que Mandchoux. Toutefois il réussit à rentrer en grâce, et en septembre 1907, appelé à Pe King, il est nommé membre du Grand Conseil et Président du *Wai Wou Pou*, ministère des Affaires étrangères. Il est d'accord avec le Prince K'ing.

La situation de Youen Che-k'ai change avec le nouveau règne. Le Régent, représentant des Mandchoux conservateurs, le destitue le 2 janvier 1909, sous prétexte que son pied malade ne lui permettait pas d'accomplir les cérémonies de sa charge; Youen se retire au Ho Nan, son pays, attendant que l'heure de la revanche ait sonné. Touan Fang est également disgracié. La mort de Tchang Tche-toung prive le Gouvernement d'un conseiller influent.

Soulève-
ments.

Dès le début de 1908, avait lieu au Tche Kiang un soulèvement causé par l'émission d'un emprunt anglais pour la construction du chemin de fer de cette province. Des difficultés avec le Japon surgissaient par suite des prétentions de ce pays en Mandchourie et au Fou Kien. Une tentative de révolution est écrasée au Yun Nan. L'Impératrice Ts'eu Hi s'était enfin décidée le 27 août 1908, à sanctionner par un décret un plan de réformes qu'elle n'aurait peut-être pas exécutées; toutefois, dès le 22 juillet 1908, des Conseils provinciaux avaient été constitués par décret. Le Régent ordonna aux vice-rois et aux gouverneurs (*tsoung tou* et *fou t'ai*), de réunir pour la première fois ces Conseils le premier jour de la 9^e lune (14 octobre 1909). Ces Conseils n'avaient qu'un rôle défini et restreint; ils devaient se borner à l'étude du budget provincial et des

Conseils
provinciaux.